



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 28462

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet interroge Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les mesures en faveur du développement du bois-énergie. En effet, dans une optique de développement durable et de mise en cohérence avec la politique énergétique européenne, afin de passer de 15 % à 21 % d'énergies renouvelables d'ici à 2010, ne serait-il pas judicieux de mettre en oeuvre des dispositifs favorisant ce type d'énergie. Ainsi, une adaptation des taux de TVA appliqués aux énergies renouvelables et en particulier au bois-énergie, permettant de passer de 19,6 % à 5,5 % pour les abonnements, l'achat du bois, les réseaux de chaleur, etc. Il souhaite donc savoir si une telle disposition est envisageable et si elle sera prochainement proposée par le Gouvernement. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Contrairement à la fourniture d'électricité et de gaz, le droit communautaire ne permet pas actuellement l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à la distribution d'énergie calorifique. Cependant, dans sa proposition de directive du 16 juillet 2003 visant à modifier la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le champ d'application des taux réduits de TVA, la Commission européenne a notamment mentionné la livraison de chaleur distribuée en réseau dans la liste des biens et services pouvant bénéficier du taux réduit. Le Gouvernement se réjouit de cette avancée qui s'inscrit dans le prolongement des démarches effectuées en ce sens par la France auprès de la Commission européenne. Cela étant, une modification du droit communautaire en la matière ne peut être envisagée qu'après une décision à l'unanimité du Conseil. Dès qu'un tel accord sera intervenu, une baisse de TVA sur les abonnements aux réseaux de chaleur, quelle que soit la source d'énergie utilisée, pourra être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28462

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8737

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1620